



LES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT C'EST QUOI ?

Ils se caractérisent par une perturbation
du développement cognitif, moteur et/ou affectif.



Trouble spécifique
des apprentissages
(lecture, écriture, calcul)



Trouble de la communication
(langage, parole, fluence)



Trouble moteur
(développement
de la coordination (TDC))



Trouble déficit de
l'attention avec ou sans
hyperactivité (TDAH)



Trouble du développement
intellectuel (TDI)



Trouble du spectre
de l'autisme (TSA)

NOTRE ÉQUIPE

La **plateforme de Coordination** et **PCO TND 0-12 ANS d'Orientation**
est constituée d'une équipe pluridisciplinaire



DIRECTRICE



CHEFFE
DE SERVICE



PÉDIATRE



NEUROPÉDIATRE



PÉDOPSYCHIATRE



PSYCHOLOGUE



SECRÉTAIRES



COORDINATEURS.TRICES

Conception : C. graphitième - 811 392 838 R.C.S. Limoges. Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par Solplan



PCO TND 0-12 ans
10 rue Bougainville - 87000 Limoges



CONTACT
05 87 41 88 72 • contact.pcotnd@lespep87-24.fr
pcotnd@na.mssante.fr



HORAIRES
Du lundi au vendredi • 8h30-12h | 14h-16h30

La **PCO 0-6 ANS** est co-portée par les **PEP87-24** et **ALSEA**
La **PCO 7-12 ANS** portée par les **PEP87-24**



PCO TND 0-12 ANS

PLATEFORME DE COORDINATION
ET D'ORIENTATION DES TROUBLES
DU NEURODÉVELOPPEMENT



lespep87-24.fr

alsea87.fr

LA PCO C'EST QUOI, POUR QUI ?

La PCO est la **Plateforme de Coordination et d'Orientation 87** qui accompagne des **enfants à risques de Troubles Neurodéveloppementaux (TND)**



0-6 ans | 7-12 ans

Enfants domiciliés en Haute-Vienne

Écart inhabituel
de développement



Sans orientation MDPH*

*MDPH : maison départementale des personnes handicapées

LES MISSIONS DE LA PCO

Accompagner les enfants de 0 à 12 ans, à risque de TND, pour une durée de 1 an (renouvelable 1 fois).

- **Évaluer** les besoins de l'enfant.
- **Coordonner et faciliter les interventions** des différents acteurs autour du parcours de soin de l'enfant.
- **Accéder à des bilans** diagnostiques.
- **Financer et coordonner** les rééducations au moyen d'un Forfait d'Intervention Précoce (psychomotricité, ergothérapie, psychologie/ neuropsychologie).
- **Accompagner la famille et les aidants** (information, conseil, soutien).
- **Sensibiliser et former** des professionnels libéraux conventionnés PCO.



QUAND ET COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PCO ?

La démarche doit être initiée par les parents en cas d'inquiétude sur le développement de l'enfant.

Le livret de repérage doit être complété puis renvoyé à la PCO. Selon l'âge de l'enfant, celui-ci comprend :



0-6 ans

1 VOLET À REMPLIR PAR LE MÉDECIN



7-12 ans

1 VOLET À REMPLIR PAR LA FAMILLE,
1 PAR LE MÉDECIN, 1 PAR L'ENSEIGNANT

Documents envoyés sur simple demande au secrétariat de la PCO. Vous pouvez aussi les télécharger sur le site : www.handicap.gouv.fr et/ou sur le site des PEP 87 : www.lespep87-24.fr



Le parcours est intégralement pris en charge par l'Assurance Maladie.

QUEL PARCOURS ?



Signes d'alerte
TND

Transmission du livret
de repérage complet
à la PCO

Évaluation
de la demande

Proposition de bilans et d'interventions
(neuropsychologue, psychologue,
psychomotricien et ergothérapeute)

Réunion de concertation
pluridisciplinaire

Préparation
et accompagnement
de fin de parcours

6 mois

Fin de parcours



Orientation vers des structures
médico-sociales et sanitaires



Poursuite des soins avec
un financement de la MDPH



Arrêt des soins

1 an renouvelable une fois